

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole Date de convocation : 7 mai 2024
Réf : 2492  OBJET : ECHANGE PARCELLES D N° 279/417P/418/420P CONTRE D N° 419P/421P/1145P/ ET UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie – M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André  Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent  Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Monsieur MUFFAT MICHEL propose au conseil municipal d'échanger avec la SCI DANCE BYERS – P/Mike BYERS ses parcelles D N° 279/417p/418/420p, contre les parcelles communales D N° 419p/421p/1145p et une partie du chemin communal qui n'existe plus, afin de permettre à la commune de réaliser un parking et à la SCI DANCE BYERS – P/Mike BYERS de retrouver une partie de terrain constructible.

Il précise que cet échange se fera suivant les valeurs suivantes, en fonction du classement au PLUI H.

Parties des terrains SCI DANCE BYERS échangés avec la commune :

- D N° 279 pour 241m<sup>2</sup> X 10€ = 2.410,00€
- D N° 417p pour 47m<sup>2</sup> X 250€ = 11.750,00€
- D N° 418 pour 254m<sup>2</sup> X 10€ = 2.540,00€
- D N° 420p pour 22m<sup>2</sup> X 10€ = 220,00€

Total de 16.920,00€

Parties communales échangées avec la SCI DANCE BYERS, P/ Mike BYERS :

- D N°419p pour 24m<sup>2</sup> X 10€ = 240,00€
- D N° 421p pour 66m<sup>2</sup> X 10€ = 660,00€
- D N° 1145p pour 2m<sup>2</sup> X 10€ = 20,00€
- Chemin rural (p) pour 59m<sup>2</sup> X 250€ = 14.750,00€

Total de 15.670,00€



Il en résulte une soulte restant à payer par la commune à la SCI DANCE BYERS, P/ Mike BYERS pour un montant de **1.250,00€** .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

\* **ACCEPTÉ** d'échanger avec la SCI DANCE BYERS – P/Mike BYERS ses parcelles D N° 279/417p/418/420p contre les parcelles communales D N° 419p/421p/1145p et une partie du chemin communal qui n'existe plus.

\* **PREND ACTE** que cet échange se fera avec le versement d'une soulte par la commune au profit de la SCI DANCE BYERS – P/ Mike BYERS pour un montant de **1250,00€** - et que tous les frais seront supportés à moitié par chaque partie

\* **DESIGNE** l'Office Notarial SAS NOVALPS de St Jean d'Aulps pour la réalisation de l'acte notarié,

\* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente.

La secrétaire de séance  
Mme MICHAUD Carole

Certifié exécutoire  
Par transmission au représentant de l'Etat le  
Et publication le

Montriond le 13 mai 2024  
Le Maire  
DENNE Jean – Claude